

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/80 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/39</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf juin deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 09/06/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Tony BESANCON, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, Jean Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, M. Jean Yves PIC, M. Jean Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoît SINGLIT.

Représenté: M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

OBJET : INGENIERIE TERRITORIALE 2017

Vu la délibération n°DC2016/084 du Conseil communautaire du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau la validation et l'autorisation des demandes de subventions pour des emplois permanents inscrits au tableau des effectifs ;

Vu la délibération n°DB2017/33 du Bureau du 22 mai 2017 approuvant le plan de financement concernant l'ingénierie 2017 regroupant le poste de développeur économique et le poste de développeur territorial et autorisant le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est ;

Considérant que la Région Grand Est soutient les territoires pour leur ingénierie à hauteur de 2 postes au maximum ;

Considérant que le poste de développeur territorial ne sera pas pourvu en 2017 et que le poste mutualisé avec le Pays Rethélois, de développeur touristique, créé par délibération du Conseil communautaire, peut être éligible en partie au dispositif régional ;

Après en avoir délibéré, le Bureau APPROUVE le plan de financement modifié pour l'ingénierie 2017 intégrant un poste de développeur touristique à compter du 1^{er} septembre 2017 et un poste à mi-temps de développeur économique :

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est, conformément à ce plan de financement ci-après :

.../...

<u>NATURE DES DEPENSES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	Montant
Poste de chargé de mission Développeur économique (50 %)	28 810,00 €		
salaires, charges	25 000,00	REGION (40%)	11 524,00
Médecine du travail	110,00	CC Argonne Ardennaise	17 286,00
Frais déplacements	500,00		
Frais d'environnement	3 200,00		
Poste de développeur touristique (à compter du 1er septembre 2017)	23 803,33€		
Salaires, charges	22 033,33	REGION (40% de 40% du poste)	9 521,33
Médecine du travail	36,67	CC Argonne Ardennaise	7 141,00
Frais de déplacements	666,67	CC Pays rethélois	7 141,00
Frais d'environnement	1 066,67		

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président
Francis SIGMONT

